# Vices apparents apparus dans les 8 jours qui suivent la réception : lettre adressée au constructeur dans le cas d'un logement neuf

Le propriétaire : [Nom et prénom]

[Adresse]

[Code postal et Ville]

Le constructeur : [Nom et prénom]

[Adresse]

[Code postal et Ville]

Le [date] à [lieu]

Lettre recommandée avec accusé de réception

**Objet : vices apparents apparus dans les 8 jours suivant la réception du bien**

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous informer par la présente que j’ai constaté plusieurs vices apparents au sein du logement neuf situé [adresse du logement en question]. Ces malfaçons ont été détectés dans les 8 premiers jours qui ont suivi la réception du logement neuf en date [date de la réception des travaux].

Les vices apparents suivant ont en effet été constatés :

* [Vice 1 : soyez le plus précis possible] ;
* [Vice 2 : soyez le plus précis possible] ;
* [Vice 3 : soyez le plus précis possible] ;
* …
* [Vice X : soyez le plus précis possible] ;

Conformément à l'article L 231-8 alinéa 1 du Code de la construction et de l'habitation, selon lequel l’acquéreur a la possibilité dans les 8 jours qui suivent la remise des clefs de signaler certaines malfaçons qu’il aurait omis de mentionner lors de la réception, j’use par la présente de ce droit.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir corriger ces vices dès que possible. A ce titre, je reste à votre disposition pour déterminer un calendrier d'exécution des travaux.

Dans l’attente d’un retour de votre part, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]